

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 mai 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-05-148 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-149 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril et de la séance extraordinaire du 19 avril 2010.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant
8. Travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie :

- a) Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT pour le programme PRECO
- 9. Retour sur la résolution d'appui dans le dossier de l'implantation d'une petite centrale à Notre-Dame de Montauban.
- 10. Modification de la demande PRECO pour inclure les travaux dans la rue Villeneuve.
- 11. a) Association des chefs en sécurité incendie du Québec/Cotisation annuelle
b) Congrès du directeur du service des incendies de Sainte-Thècle
- 12. Demande de soumissions pour le transport et l'enlèvement des matières résiduelles.
 - a) Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal
 - b) Soumission pour la levée des conteneurs à chargement avant
 - c) Soumission pour la collecte des déchets à la porte
- 13. a) Demande de soumissions de béton pour la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame.
b) Engagement de personnel et de machinerie pour la réfection des trottoirs.
- 14. Demande d'aide financière à la Ministre des Transports pour des travaux de voirie.
- 15. Maison des familles de Mékinac/demande de location de locaux
- 16. Appartenance Mauricie/ offre de calendrier 2011
- 17. Pitney Bowes/renouvellement du contrat pour la timbreuse postale
- 18. a) Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer
b) Demande d'aide financière de PROCURE (halte au cancer de la prostate)
c) Demande d'aide financière pour l'hommage au Curé Gérald Baril
- 19. Travaux de nivelage de la côte «est» du Parc Saint-Jean-Optimiste
- 20. URLS/subvention pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011.
- 21. Projet de mise en valeur du milieu forestier.
- 22. Fonds pour les entreprises /Demande d'aide financière
 - a) De Daniel Héroux de la Boucherie R. Gagnon
 - b) De Valérie Buist pour le projet Belle à Croquer
- 23. Entreprises Ste-Thècle/demande d'usage temporaire

24. Publicité :
 - A) Rythme FM Mauricie/contribution publicitaire
 - B) Agenda des infirmières
25. Louis Germain demande une dérogation pour ne pas défaire son abri temporaire
26. Club de ski de fond le Geai Bleu/location de la bâtisse
27. Chemin des Perdrix barrière dans le chemin.
28. Mandat du comité de protection des Lacs
29.
 - a) Soumission pour construction d'une bâtisse du parc Saint-Jean-Optimiste (conditionnel à la signature de la Ministre)
 - b) Adoption du règlement 267-2010 décrétant des travaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste. (Construction d'un bâtiment et autres équipements).
30. Travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie :
 - a) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de la machinerie.
 - b) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de sable, gravier et concassé.
 - c) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que les regards.
 - d) Demande de soumission pour étude géotechnique
31. Sujet en suspend :
 - A) Jean Trudel demande de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse.
 - B) Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.
 - C) Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques
 - D) Télécommunications Xittel – TGV net / étude d'ingénierie pour des tours permettant l'Internet Haute Vitesse dans certains secteurs de Sainte-Thècle.
32. Questions de l'assistance
33. Affaires nouvelles :
34. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-150 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2010

CONSIDÉRANT que la résolution 2010-04-140 concernant la régularisation des procès-verbaux du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010 et la résolution 2010-04-141 concernant le changement de signataire pour le compte de la Maison des Jeunes doivent être

rescindées;

CONSIDÉRANT que pour la résolution 2010-04-131 concernant le dossier petite centrale de Notre-Dame de Montauban, la résolution a été proposée et les membres du conseil municipal n'ont pas voté sur cette résolution alors qu'ils devaient se prononcer selon l'article 164 du code municipal. Ils devront donc prendre position et se prononcer sur ce sujet à la réunion du mois de mai (article 160 du code municipal);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2010, en rescindant les résolutions 2010-04-131, 2010-04-140 et 2010-04-141 du procès-verbal du 12 avril 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en avril 2010

- **Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec**

Le MAMROT nous confirme le versement de 39 114.27 \$ représentant la quote-part du gouvernement en capital et intérêt pour le Programme d'assainissement des eaux municipales.

- **Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs**

Le MDDEP nous informe que le Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles n'entrera pas en vigueur le 1^{er} avril 2010. C'est seulement après l'analyse des commentaires reçus que le dossier pourra être soumis au gouvernement pour édicition avec ou sans modification. En vertu de la Loi sur les Règlements le RREÉMR peut entrer en vigueur à la date qui sera fixé par le gouvernement.

- **Ministère de la Sécurité publique du Québec**

Le ministère nous informe que la semaine de la sécurité civile se tiendra du 2 au 8 mai prochain au Québec et ailleurs au Canada. À cette occasion, ils veulent sensibiliser la population à l'importance de se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence.

- **Association des Directeurs Municipaux du Québec**

L'ADMQ nous informe que le maire, les conseillers municipaux, le greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité sont autorisés d'office à faire prêter serment sur le territoire de leur municipalité, et ce, sans devoir être nommé par le ministre de la Justice.

- **Association Part-Égale Normandie**

L'APEN nous invite à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 19 mai à 10h. À cette occasion, le plan d'action ainsi que les prévisions budgétaires 2010-2011 nous seront dévoilés, de même que le rapport des activités de 2009-2010.

- **Bibliothèque municipal de Sainte-Thècle**

Les membres de la bibliothèque, nous invite à une conférence intitulée « Aménagement pour un nuls » présenté par Monsieur Larry Hodgson, lundi le 3 mai à 19 h 30 à la salle Aubin.

- **Caisse populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe**

La Caisse populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe nous appuie dans la demande au ministère des transports de faire réfection de la route 352.

- **Carrefour Jeunesse emploi**

Suite à l'incendie qu'il y a eu samedi le 24 avril dernier, les bureaux du Carrefour Jeunesse Emploi seront relocalisés à partir du 5 mai au 375, rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite. En attendant les communications sont toujours possibles via le courrier électronique ou encore par téléphone en composant le 418-365-7070.

- **Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan**

Le CSSS de la Vallée de la Batiscan nous appuie dans notre demande de réfection de la route 352 auprès du Ministère des Transports, car plusieurs de leurs employés empruntent régulièrement la route 35, soit pour des services à domicile, autobus du centre de jour, site de prélèvement sanguin, etc., disent que la route reliant Sainte-Thècle à Saint-Adelphe est plus ou moins en bon état.

- **Clubs 4H du Québec Inc.**

Les clubs 4H du Québec nous invite à visiter leur site Internet où on trouve une panoplie de jeux et d'activités intéressantes sur l'environnement.

- **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ refuse la demande de monsieur Guy Delisle qui demandait à autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence sur le lot 81-B, car la preuve soumise confirme qu'il existe des espaces appropriés pour les fins visées hors de la zone agricole.

- **Comité territorial de développement social Mékinac**

Le comité encourage la population à donner les articles scolaires dont leurs

enfants ne se serviront plus à la fin de l'année scolaire. D'ici le 25 mai prochain, une boîte sera déposée afin de recueillir les articles scolaires au bureau de la Corporation de développement Communautaire (CDC) situé dans le même édifice que la municipalité.

- **Constructions et Pavages Continental – Division de DJL Inc.**

Dans le but de bien répondre à ses clients Continental Division de construction DJL Inc. nous envoie un tableau qui résume, à ce jour, les principaux qualificatifs de leurs granulats à béton.

- **Corporation de développement régional**

La CDR nous propose une collaboration autour de la concrétisation de notre projet de développement du Lac des Chicots, dont l'esquisse est présentée dans le document de la firme Forget Aubin du 1^{er} mars 2010. Annexe « A »

- **CSST**

La CSST nous informe qu'il aura un nouveau mode de paiement de la prime d'assurance CSST à partir de 2011. Nous paierons cette prime en effectuant des versements périodiques à Revenu Québec en même temps que les retenues à la source et cotisations de l'employeur et en utilisant le même bordereau.

- **Curriculum Vitae**

Joël Bédard Bertrand demeurant au 2791, ch. St-Thomas, Sainte-Thècle, étudiant
Jean-Guy Quesnel demeurant au 156, rue Masson, Sainte-Thècle, journalier
Marie-Pier Baril demeurant au 720, de la Montagne, Sainte-Thècle, étudiante
Maxime Boutet-Mongrain, demeurant au 32 Carré Cloutier, Sainte-Thècle, étudiant
Pierre-Luc Désilets, demeurant au 91, chemin des Sapins, Sainte-Thècle, étudiant
Stéphanie Groleau, demeurant au 1661, Ch. Saint-Pierre Sud, Sainte-Thècle, étudiante
Pierre-Olivier Hudon, demeurant au 593, Saint-Jacques, Sainte-Thècle, étudiant
Laurence Vallée demeurant au 1500, Ch. Saint-Joseph, Sainte-Thècle, étudiante
Samuel Cloutier demeurant au 160, rue Pierre, Saint-Tite, étudiant
Laurence Séguin-Marchand demeurant au 2821, Saint-Thomas, Sainte-Thècle, étudiante
André A Veillette demeurant au 1821, chemin Saint-Georges, Sainte-Thècle, journalier
Vanessa Clément, demeurant au 436, rue St-Jacques, Sainte-Thècle, étudiante

- **Envirotroit Plus Inc.**

Envirotroit Plus offre ses services pour les réparations de toits de métal avec leur système Envirotroit qui empêche les infiltrations d'eau et restaurer ceux-ci.

- **Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec**

La FCMQ nous informe qu'un comité conjoint a été créé par 2 fédérations afin de supporter tous les efforts déployés jusqu'à ce jour par les participants aux tables de concertation régionale sur le comité VHR. Cette démarche a pour but de conserver le quiétude des citoyens et d'assurer le développement des deux sports qui sont maintenant une activité économique intéressante en région.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

La FQM interpelle le gouvernement fédéral et la presse de rendre enfin accessibles les sommes déjà promises afin de régler une fois pour toute le branchement des communautés locales à internet haute vitesse.

La FQM nous informe que suite à la rencontre, à laquelle ont participé, l'ADMQ, ADGMQ et la COMAQ pour céder aux pressions des commissions scolaires, leur participation a renforcé les appréhensions de tout ce qui a trait à la tenue simultanée d'élections municipales et scolaires. Ce qui est certain pour la FQM et l'UMQ, c'est qu'il ne revient pas au milieu municipal d'assumer la problématique de la faible participation aux élections scolaires.

- **Festival Western**

Comme il y a eu un incendie dans le local du Festival Western, ils ne sont donc pas en mesure d'accueillir leurs clientèles, ni leurs partenaires. Pour l'instant, les communications téléphoniques sont toujours possibles mais plus difficiles. Vous pouvez également communiquer avec eux par courriel.

- **Jour de la Terre Québec**

Jeudi le 22 avril 2010, le Jour de la Terre fêtera son 40^e anniversaire ! C'est le moment de mesurer nos accomplissements, de comprendre nos dérapages et, surtout, de se questionner quant à l'avenir.

- **Kino-Québec**

Le 6 mai 2010 est la journée nationale du sport et de l'activité physique. Nous sommes donc invités à joindre le mouvement de la journée et de sa fin de semaine active en mettant sur pied une activité qui fera bouger les Québécois (es).

- **Maison des familles de Mékinac**

Suite à l'incendie qui est survenue le 24 avril dernier, la Maison des familles de Mékinac suspendra certaines activités étant donné les circonstances. L'adresse courriel mdfmekinac@globetrotter.net et la boîte vocale dont le numéro est 418-365-4405 sont présentement disponibles, une personne vous contactera dans les meilleurs délais. La journée de la famille du samedi 8 mai 2010 est maintenue comme prévue au Lac en Cœur.

- **MRC Mékinac**

D'ici quelque jour nous serons invités par le CRÉ Mauricie à assister à une rencontre de consultation pour le territoire de Mékinac. La rencontre sera le 25 mai prochain à 9h dans les locaux de la MRC. De plus, ils proposent à ceux qui auront de l'informations ou des préoccupations à fournir d'être leurs courroies de transmission avec la chargée de projet. Annexe « B »

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

Réception du bulletin annuel des membres sociétaires. Il nous permet d'obtenir en un coup d'œil le portrait de notre municipalité et de notre MRC. La ristourne de 2009-2010 est de 6 886\$, comparativement à 6 373\$ pour l'année 2008-2009.

- **Myrroy Inc.**

Les entreprises Myrroy nous offre leurs services pour le balayage des rues pour l'année 2010.

- **Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie**

Vous possédez des biens qui ne vous seront plus utiles et vous souhaitez vous en départir de façon simple et écologique et bien, allez visiter l'écocentre mobile le 5 juin 2010 à la station de pompage situé sur la 1^{ère} Avenue à Grandes-Piles (près de la marina) et le 9 octobre 2010 au 1060, St-Pierre à Hérouxville à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

- **Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Invitation à l'assemblée annuelle 2010 qui aura lieu le vendredi 2 juin 2010, au Club de Golf Les Vieilles Forges. Ils en profiteront pour dévoiler les récipiendaires des prix d'amélioration des locaux de bibliothèque et remettre les prix de reconnaissance visant à souligner l'apport essentiel et fondamental des responsables œuvrant dans les bibliothèques membres du Réseau Biblio CQLM.

- **Transporteurs en vrac de Grand Shawinigan et Laviolette Inc.**

La compagnie Transporteurs en vrac de Grand-Shawinigan et Laviolette Inc nous envoie une lettre expliquant les clauses administratives particulières transport en vrac. Annexe « C ».

Rés. 2010-05-151: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-152: Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2010 au montant de 255 108.81 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 avril 2010 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance

Claudette Piché demande des explications sur la résolution du mois d'avril concernant le barrage de Notre-Dame-de-Montauban.

Rés. 2010-05-153 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme André Beaudoin, conseiller au siège numéro 3,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-154: Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le programme de renouvellement des conduites

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé une aide financière à la Municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites;

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous demande de signer un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Monsieur Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-155: Dossier petite Centrale

CONSIDÉRANT la résolution 2010-01-26 de la municipalité de Notre-Dame de Montauban, relativement à l'implantation de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame de Montauban et la MRC de Mékinac pilote conjointement ce projet de petite centrale hydroélectrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la Municipalité de Notre-Dame de Montauban et la MRC de Mékinac pour l'implantation d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan.

Ont voté contre cette résolution : André Lacombe, Claudette Trudel Bédard et Jacques Tessier

Ont voté pour cette résolution : Bertin Cloutier, Tommy Plamondon, André Beaudoin et le maire Alain Vallée.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2010-05-156: Demande d'aide financière au MAMROT exécuter des travaux dans la rue Villeneuve dans le cadre du programme PRECO

ATTENDU QUE la résolution 2010-04-144 par laquelle la Municipalité de Sainte-Thècle demandait une aide financière dans le cadre du programme PRECO pour les rues Carré Proteau et de la Montagne;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire ajouter à cette demande la réfection des conduites d'égout et de la chaussée sur la rue Villeneuve (17-01, 17-02 et 17-03) ;

ATTENDU QUE le renouvellement des conduites visées est jugé prioritaire par le Plan d'intervention (v. 2010) approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les conduites visées sont admissibles au programme de subvention PRECO du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la Municipalité comprend les exigences du programme de subvention pour le renouvellement des conduites (PRECO);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la demande de subvention PRECO et qu'elle habilite le directeur général Louis Paillé à préparer et présenter la demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour la rue Villeneuve.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-157: ACSIQ/cotisation annuelle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie la cotisation annuelle 2010 à L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour le directeur du service incendie de Sainte-Thècle, Monsieur André Beaudoin, au montant de 208.82 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-158 : Service d'incendie/Congrès du directeur du service

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur du service d'incendie, Monsieur André Beaudoin, à assister au 42^e congrès annuel de ACSIQ à Québec du 22 au 25 au mai 2010. L'inscription et les dépenses de ce congrès seront payées par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-159 : Demande de soumission pour le transport et la cueillette des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que les contrats pour le transport et la cueillette des matières résiduelles de notre municipalité se terminent le 30 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT la MRC de Mékinac est à étudier un modèle de Régie pour la gestion des matières résiduelles dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que cette Régie ne sera pas en vigueur le 1^{er} juillet 2010 donc la municipalité devra demander des soumissions pour le transport et la cueillette des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions comme suit :

- Demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Thècle pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 pour 1269 résidences ayant le service porte-à-porte à Service Cité Propre, à Service Matrec et J.Y Martel Transports .
- Pour la fourniture et la levée du ou des conteneur (s) présent (s) à notre garage municipal. La municipalité demande des soumissions, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010, aux soumissionnaires suivants : Service Cité Propre, Service Matrec et J.Y Martel Transports.

- Pour la fourniture et la levée des conteneurs à ordures à chargement avant de nature résidentielle et commerciale dans la municipalité. La municipalité demande des soumissions, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010, aux soumissionnaires suivants : Service Cité Propre, Service Matrec et J.Y. Martel Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-160 : Demande de soumission de béton pour la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin de béton pour effectuer la réfection des trottoirs sur les rues Masson, Grenier et Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que le coût de la fourniture de ce béton sera probablement supérieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions par invitation à Béton Crête et Béton St-Marc pour la fourniture de 168 mètres cubes de béton qui serviront à la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-161 : Engagement de personnel et de machinerie pour la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le comité de Alain Vallée, Jacques Tessier, Bertin Cloutier, Jean-Yves Piché et Louis Paillé pour faire passer les entrevues afin d'engager le personnel pour la réfection des trottoirs. Ils feront rapport au conseil municipal à la prochaine séance pour l'embauche de personnes ainsi que pour la machinerie nécessaire pour l'exécution de ces travaux. Les employés engagés pourront aussi être affectés aux travaux du programme PRECO.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-162 : Demande d'aide financière à la Ministre des Transports pour des travaux de voirie.

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi au fil des ans beaucoup d'argents pour l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT qu'avec le budget de la municipalité on ne peut effectuer tous les travaux de voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de voirie les chemins

Jean-Paul Trudel, Saint-Thomas, Saint-Joseph, Lac du Jésuite, et les rues Masson, Centenaire à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les travaux sur les rues et chemins décrits précédemment sont estimés à environ 99 535 \$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adresse une demande d'aide financière de 50 000 \$ à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet pour réaliser les travaux d'amélioration des rues et chemins suivants :

- Chemin Jean-Paul Trudel réparation d'asphalte :	12 312.00 \$
- Chemin Saint-Thomas pulvérisation d'asphalte :	9 785.00 \$
- Chemin Saint-Joseph profilage des fossés :	40 000.00 \$
- Chemin du Lac du Jésuite remplacement de ponceau:	7 671.00 \$
- Rue Masson réparation de la surface en asphalte :	12 555.00 \$
- Rue du Centenaire réparation de la surface en asphalte:	17 212.00 \$

Pour un grand total de dépenses de voirie municipale de :	99 535.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-163 : Maison des familles de Mékinac/demande le location de locaux

CONSIDÉRANT QUE les locaux de la Maison des familles de Mékinac ont été incendiés le 24 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des familles de Mékinac doit se relocaliser temporairement ;

CONSIDÉRANT QU'il nous demande de louer un local situé au 250 rue Saint-Gabriel Sainte-Thècle pour une période de quatre (4) à six (6) mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue à la Maison des familles de Mékinac un local situé à l'étage du 250 rue Saint-Gabriel pour une période de quatre à six mois et ce à compter du 4 mai 2010. Le coût de location sera de 252.12 \$ par mois et ce pour la période prévu plus haut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-164 : Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2011 sur le Tourisme en Mauricie

CONSIDÉRANT l'offre de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale d'une publicité dans leur calendrier historique à l'achat de 25 calendriers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers, édition 2011 au coût de 10 dollars chacun de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-165 : Pitney Bowes/renouvellement de contrat pour la timbreuse

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de la timbreuse postale vient à échéance et qu'il serait avantageux de le renouveler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le contrat renouvellement de location de la timbreuse de Pitney Bowes au coût de 189.63 \$ par trois mois pour une période de 3 ans et autorise le directeur général, Louis Paillé, à signé pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière/Fondation québécoise du cancer

Le conseil n'accorde pas d'aide financière à la fondation québécoise du cancer; car il dispose de kiosques dans la municipalité pour récolter des dons de la population.

Demande d'aide financière/PROCURE (halte au cancer de la prostate)

Le conseil n'accorde pas d'aide financière à la fondation québécoise du cancer; car il dispose de kiosques dans la municipalité pour récolter des dons de la population.

Rés. 2010-05-166 : Demande d'aide financière pour la soirée hommages et gratitude à M. le curé Gérald Baril

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Thècle désire rendre un hommage à M. le curé Gérald Baril pour sont 45 ans de vie sacerdotale et ses 25 années comme curé de la paroisse ;

CONSIDÉRANT QU'il organise une fête en son honneur le 20 juin 2010 et nous demande une participation financière pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 \$ à la Fabrique de Sainte-Thècle pour l'organisation de la soirée hommages et gratitude au curé Gérald Baril qui aura lieu le 20 juin 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-167 : Travaux de nivelage de la côte «est» du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT QUE dans la partie est du Parc Saint-Jean-Optimiste, il y a une côte escarpée et il est difficile de l'entretenir adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage pour adoucir la pente en faciliteraient l'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire exécuter les travaux de nivelage et de la côte «est» du parc Saint-Jean-Optimiste pour un coût d'environ 1 050.00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-168 : URLS/subvention pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle recevra une aide financière de 625.00\$ de l'URLS dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettrait de payer un employé à raison d'une journée par semaine pour 7 semaines afin de s'occuper d'un enfant handicapé durant la saison estivale 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le comité de sélection pour trouver une personne qui pourrait s'occuper d'un enfant handicapé une journée par semaine durant la saison estivale 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-169: Programme de mise en valeur du milieu forestier/Amélioration du chemin allant au lac LeJeune à Sainte-Thècle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

- a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le formulaire de demande d'aide financière au montant de 40 000 \$ dans le cadre du «Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier». Titre du projet : Amélioration du chemin allant au lac LeJeune à Sainte-Thècle.
- b) s'engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-170 : Demande d'aide financière de Daniel Héroux de la Boucherie R. Gagnon

ATTENDU QUE l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé ;

ATTENDU QUE la valeur de l'aide, qui peut être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 25 000 \$ par exercice financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 2 500 \$ à Daniel Héroux pour la Boucherie R. Gagnon de Sainte-Thècle conformément à l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-171: Demande d'aide financière de Valérie Buist pour l'entreprise Belle à Croquer

ATTENDU QUE l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé ;

ATTENDU QUE la valeur de l'aide, qui peut être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 25 000 \$ par exercice financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 2 500 \$ à Valérie Buist pour son entreprise Belle à Croquer conformément à l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-172 : Demande d'usage temporaire de Entreprises Ste-Thècle

CONSIDÉRANT la demande des Entreprises Ste-Thècle de créer un camping d'environ 100 places sur leur terrain longeant la rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que ce camping serait en opération seulement durant la durée du Festival Western de Saint-Tite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Éric Piché pour vérifier la procédure concernant ce dossier et revenir au conseil à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-173 : Demande de contribution pour le projet de publicité de 100,1 Rythme FM

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. organise le Festival Champêtre en juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT que 100,1 Rythme FM publicisera le Festival Champêtre à la radio ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité à la radio pour un montant de 525 \$ plus les taxes dans le cadre des activités de Promotion Ste-Thècle Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de participation à l'agenda des infirmières et professionnelles en soins

Le conseil ne participe pas à l'agenda des infirmières et professionnelles en soins.

Rés. 2010-05-174 : Louis Germain demande une dérogation pour ne pas défaire son abri temporaire

CONSIDÉRANT QUE Louis Germain désire rénover et agrandir sa remise existante ;

CONSIDÉRANT QU'il demande à la municipalité de conserver son abri temporaire durant la saison estivale afin d'y remiser le matériel entreposé dans sa remise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Germain à conserver son abri temporaire jusqu'au 1^{er} juillet 2010 afin de lui permettre de terminer la rénovation de sa remise après cette date l'abri temporaire devra être démonté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-175 : Bâtisse du Club de Ski de fond le Geai Bleu/coût de location

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle est propriétaire du bâtiment situé au 2501, chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT QUE des personnes désirent louer ce bâtiment pour des soirées familiales ou autres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle n'a pas encore établi de tarif pour la location de ce bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

fixe le tarif de location de la bâtisse du 2501 chemin Saint-Michel Nord au coût de 95.00 \$ incluant les taxes pour des activités familiales ou autres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-176 : Chemin des Perdrix demande d'enlèvement de la barrière

CONSIDÉRANT que Ghyslain Massicotte a installé une barrière sur le chemin des Perdrix ;

CONSIDÉRANT que le chemin des Perdrix est un chemin verbalisé donc public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Ghyslain Massicotte d'enlever la barrière dans le chemin des Perdrix sur le lot 209 dans les dix (10) jours suivant la réception de cette résolution. Advenant le cas que Ghyslain Massicotte refuserait d'enlever cette barrière, le conseil autorise l'inspecteur municipal à effectuer ces travaux aux frais de M. Ghyslain Massicotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-177 : Mandat du comité de protection des Lacs

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la conseillère Claudette Trudel Bédard pour former un comité pour la protection des lacs de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle donne le mandat suivant au comité de protection des Lacs : consultation publique, vérification de la réglementation municipale et de faire des recommandations au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumission pour construction d'une bâtisse du parc Saint-Jean-Optimiste (conditionnel à la signature de la Ministre)

Les soumissions seront reçues au bureau municipal le 6 mai 2010 donc nous ajournerons la séance au 10 mai pour prendre une décision sur ce sujet;

Adoption du règlement 267-2010 décrétant des travaux dans le parc Saint-Jean-Optimiste. (Construction d'un bâtiment et autres équipements).

Suites à l'ouverture des soumissions qui auront été déposées au bureau municipal le 6 mai 2010 un règlement sera déposé au conseil à la séance au 10 mai pour prendre une décision sur ce sujet.

Travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie :

- a) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de la machinerie.
- b) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de sable, gravier et concassé.
- c) Demande de soumission par invitation pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que les regards.

Pour les points a, b et c, nous attendons les devis de l'ingénieur avant de demander des soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie donc nous traiterons se sujet à une séance ultérieure.

Rés. 2010-05-178: Demande de soumissions pour une étude géotechnique/travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) offre de service pour une étude géotechnique de :

Laboratoires d'expertises de Québec Ltée au montant de 9 600.00 \$ plus taxes
LVM Inc. au montant de 17 714.00 plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle des Laboratoires d'expertises de Québec Ltée au montant de 9 600.00 \$ plus taxes pour une étude géotechnique afin d'exécuter les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Saint-Gabriel et Lavoie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Sujet en suspend :

A) Jean Trudel demande de dégager l'entrée de la rivière reliant le lac Aylwin au lac Traverse.

Le conseil mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement Éric Piché de vérifier cette requête et de faire rapport au conseil municipal.

B) Demande de Luc Boudreault et Julie Béland/achat de terrain dans la rue de l'Anse.

Le conseil ira voir sur les lieux

C) Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques

Le conseil attend une réponse de M. Rees

D) Télécommunications Xittel – TGV net / étude d'ingénierie pour des tours permettant l'Internet Haute Vitesse dans certains secteurs de Sainte-Thècle.

L'étude est en préparation par la firme Xittel

Questions de l'assistance

Jean Tessier demande s'il serait possible de construire un réseau d'aqueduc pour desservir le Carré Cloutier et à quel coût.

Claudette Piché et Marcel Bacon pose des questions au sujet du barrage de Notre-Dame de Montauban et si la MRC de Mékinac est partenaire.

Normand Lapointe demande de barré la barrière ouverte à l'entrée du débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste ; car les jeunes l'ouvre et la ferme.

Robert Guindon, Michel Rheault et Jean-François Couture demande des informations sur la rampe de mise à l'eau du Parc Saint-Jean-Optimiste et demande s'il serait possible de ne plus épandre du purin dans les champs entre la 3^{ème} et 4^{ème} avenue Nord du Lac Croche.

Albert Auclair remercie le conseil pour l'asphalte dans la rue de l'Anse et parle aussi du fil de guide du poteau d'Hydro-Québec.

Marcel Veillette demande des explications sur le comité de protection des lacs.

Marc St-Amand demande d'allumer la lumière du club de Ski de Fond le Geai Bleu.

Normand Bélanger demande si le barrage du lac du Jésuite sera rénové.

Daniel Héroux demande des explications sur le programme d'aide financière aux entreprises de la Municipalité.

Normand Lapointe dit qu'il y a une lumière de rue qui ne fonctionne pas au coin des rues Lacordaire et Saint-Jean.

André Lecours demande des explications concernant le fil de guide du poteau d'Hydro-Québec dans la rue de l'Anse.

Jacques Ricard demande si la municipalité aura du travail à lui donner durant la semaine du 10 au 14 main 2010.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2010-05-179: Ajournement de la séance

À 20 heures 50 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu d'ajourner la séance au lundi 10 mai 2010 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 mai 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-05-179 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00 pour continuer la séance du 3 mai 2010 avec les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Soumissions reçues/béton de la réfection des trottoirs
3. A) Engagement de personnel et de machinerie pour la réfection des trottoirs
B) Demande de subvention salariale
4. Entreprise Sainte-Thècle/demande d'usage temporaire
5. Soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste.
6. Soumission reçue pour des travaux d'asphalte
7. Ville de Saint-Tite/demande de partage des coûts pour le projet d'internet haute vitesse.
8. Soumissions reçues pour l'entretien des espaces verts.
9. Questions de l'assistance

10. Affaires nouvelles
11. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-180 : Soumissions /béton pour des travaux de réfection des trottoirs

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour la fourniture de béton pour les travaux de réfection des trottoirs de

Béton Crête Inc. au montant de 32 047.47 \$

Graymont Portneuf (Béton Saint-Marc) au montant de 35 081.55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse de soit celle de Béton Crête Inc. au prix de 169 \$ le mètre cube pour 168 mètres cubes le montant total étant de 32 047.47 \$ incluant les taxes pour la fourniture de béton pour la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-181 : Engagement de personnel et de la machinerie pour la réfection des trottoirs des rues Masson, Grenier et Notre-Dame et pour les travaux dans le cadre du programme PRECO

CONSIDÉRANT que le comité de sélection des employés à rencontrer six (6) candidats pour l'embauche de personnel pour la réfection des trottoirs et pour les travaux dans le cadre du programme PRECO;

CONSIDÉRANT que le comité a retenu quatre (4) personnes pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage

Les personnes suivantes : Michel Genois, Jeannot Vandal, Patrice St-Amand et Pierre Bélisle comme employés occasionnels pour la période jugée nécessaire par l'inspecteur municipal pour exécuter les travaux mentionnés dans le premier considérant. La semaine de travail sera de 40 heures et le taux horaire sera de 12.00 \$ l'heure pour les heures travaillées.

La machinerie suivante : de pelle avec un marteau piqueur de H.P. Terrassement, un backhoe et un camion de Georges Paquin et fils, un camion de Réjean Dontigny, un chargeur de Luc Lavoie et tous les autres équipements nécessaires pour la réfection des trottoirs dans les rues Notre-Dame, Masson et Grenier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-182 : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale/Présentation d'une demande de subventions salariales

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

présente une demande aux fins d'obtenir une subvention salariale pour la formation d'un journalier occasionnel, pour une période d'environ vingt-quatre (24) semaines ou moins, à raison de 40 heures/semaine et selon un taux horaire de 12.00 \$.

Accepte la responsabilité du projet de subventions salariales 2010 du gouvernement du Québec présenté dans le cadre de cette mesure.

autorise le maire à signer tout document relatif à la demande de subvention.

S'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-183 : Entreprise Sainte-Thècle division de Dracipvas Inc/demande d'usage temporaire

CONSIDÉRANT que Entreprises Sainte-Thècle division de Dracipvas Inc demande de modifier le zonage de leur zone afin de pour voir utiliser leur terrain longeant la Notre-Dame pour y installer un camping d'environ 100 emplacements qui servira durant le Festival Western de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que les terrains des Entreprises Sainte-Thècle division de Dracipvas Inc. sont dans la zone 90 IB (industriel) et un terrain de camping n'est pas autorisé dans cette zone ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire conserver cette zone industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne modifie pas son règlement de zonage et n'autorise pas Entreprises Ste-Thècle division de Dracipvas Inc. à aménager un camping temporaire sur ses terrains longeant la rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste

Les soumissions pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle ont été déposées et ouvertes le 6 mai 2010. Le résultat est le suivant :

P.A. Bisson Inc.	323 248.00 \$
Construction Guy Germain	364 078.32 \$

Construction Richard Champagne 337 930.00 \$

Comme les soumissions dépassent le budget, il y aura des négociations avec le plus bas soumissionnaire pour enlever ou modifier des items afin de réduire le coût de cette construction. Nous reviendrons sur ce sujet à la prochaine séance.

Rés. 2010-05-184 : Soumissions reçues pour des travaux d'asphalte

CONSIDÉRANT que Lebel Asphalte nous fait une offre de service pour des réparations d'asphalte pour différentes rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte pour les réparations suivantes :

Rue de l'Anse :	1 320.00 \$ plus taxes
Route 352 :	2420.00 \$ plus taxes
Stationnement de la Coop Santé :	5 860.00 \$ plus taxes

Pour un montant total de 9 600.00 \$ plus les taxes applicables (10 836.00 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-185 : Ville de Saint-Tite/ demande de partage de coût pour le projet d'internet haute vitesse

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite nous demande de partage de coût de la firme d'ingénieurs pour le projet d'inforoute haute vitesse pour le secteur des lacs Moreau et Ayotte;

CONSIDÉRANT que seulement quelques usagers du lac Moreau pourraient être desservis sans aucune certitude de la part de la compagnie XITTEL Inc. :

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a déjà accordé un contrat à cette firme d'ingénieur pour desservir sa localité à partir de l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne participe pas à l'étude de la firme d'ingénieurs pour le secteur des lacs Moreau et Ayotte avec la ville de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-05-186 : Soumissions reçues pour l'entretien des espaces verts

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'entretien des espaces verts de

Paysagiste Claudette Piché :

Pour fournir et planter des fleurs :	\$ 4 500.00
Pour l'entretenir des arbres et arbustes :	\$ 4 500.00

Centre Jardin Multi-Fleurs :

Pour fournir et planter des fleurs : \$ 1 850.00

Pour l'entretenir des arbres et arbustes : \$ 650.00

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Centre Jardin Multi-Fleurs de Sainte-Thècle au montant de \$ 1 850.00 pour fournir et planter des fleurs aux endroits demandés au devis et au montant de \$ 650.00 pour faire l'entretien des arbres et arbustes des espaces verts de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Yves Cossette remercie le conseil pour l'amélioration du site internet de la Municipalité.

Aurèle Groleau remercie le conseil pour le panneau d'annonce de son camping qui a été installé au coin des rues Masson et Saint-Jacques. Il demande aussi où est rendu le dossier de la pose de feu de circulation au coin de la rue Notre-Dame et la route 153.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2010-05-187: Levée de la séance

À 20 heures 12 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 1 juin 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-06-188: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin pour traiter des sujets suivants :

1. Adoption du règlement 267-2010 décrétant des travaux d'aménagement dans le parc Saint-Jean-Optimiste
2. Soumissions pour la construction d'un bâtiment dans le parc Saint-Jean-Optimiste.
3. Avis de motion pour modifier le règlement 261-2009 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, située au débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste.
4. Questions de l'assistance.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le premier jour du mois de juin de l'an deux mille dix et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier

Règlement 267-2010 Décrétant des travaux d'aménagement dans le parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désire construire un bâtiment et faire différents aménagements dans le parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle;

ATTENDU que ces travaux à réaliser dans ce parc sont estimés à environ 355 000 \$;

ATTENDU que des aides financière ont été promises par les organisations suivantes : Le Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport (100 000 \$), la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Thècle –Saint-Adelphe (100 000 \$) et de la MRC de Mékinac Pacte Rural (20 000 \$);

ATTENDU qu'AVIS DE MOTION a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement au moins deux jours avant son adoption, qu'ils en ont fait la lecture et demandent dispense de lecture du règlement 267-2010

Résolution 2010-06-189

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le règlement 267-2010 Décrétant des travaux d'aménagement dans le parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle soit adopté :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. TRAVAUX À RÉALISER

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle est autorisé à dépenser une somme de 300 000 \$ pour la construction d'un bâtiment et l'aménagement d'équipement sur le parc Saint-Jean-Optimiste. Les travaux sont les suivants :

- Construire un centre communautaire	266 600.00 \$
- Plan d'architecte et d'ingénieur	33 400.00 \$
- Fabriquer des bancs de parcs	5 000.00 \$
- Construire une patinoire et aménager un sentier de patinage	18 000.00 \$
- Installer des luminaires	13 000.00 \$
- Aménager un parc de planche à roulette	10 000.00 \$
- Faire l'achat de kayacs et de pédalos	4 000.00 \$
- Aménager une glissade d'hiver.	<u>5 000.00 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES :

355 000.00 \$

3. FINANCEMENT DE CES TRAVAUX

Pour pourvoir au paiement de ces dépenses, le conseil appropriera les aides financières suivantes : Le Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport (100 000 \$), la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Thècle –Saint-Adelphe (100 000 \$) et de la MRC de Mékinac Pacte Rural (20 000 \$), Le solde, soit 135 000 \$, sera approprié à même les fonds généraux de la Municipalité.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE
M.R.C. de MÉKINAC
CE 1 JUIN 2010

Secrétaire-trésorier

Maire

Rés. 2010-06-190 : Soumission pour la construction d'un bâtiment dans le parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions pour la construction d'un bâtiment dans le parc Saint-Jean-Optimiste de :

Paul-A. Bisson Inc. au montant de	323 248.00 \$
Construction Richard Champagne au montant de	337 930.00 \$
Construction Guy Germain Inc. au montant de	364 078.32 \$

CONSIDÉRANT que Caroline Roy, architecte, a vérifié les soumissions déposées confirme la recevabilité de toutes les soumissions sur la base stricte des conditions essentielles prescrites et que l'entreprise ayant présenté la soumission conforme la plus basse est Paul A. Bisson Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra demander à l'architecte certaines modifications à l'ouvrage sous forme d'ajout, suppressions ou autres modifications, au moyen d'avenants de modifications ou de directives de modifications afin de réduire le coût et ce sans frapper le contrat de nullité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Paul A. Bisson au montant de 323 248.00 \$ taxes incluses pour la construction d'un bâtiment dans le Parc Saint-Jean-Optimiste tel que demandé au plan et devis de Régis Coté et associés, architectes et Consultants MESAR,

ingénieur et ainsi que l'addenda numéro 1 qui réduit le coût des travaux de 58 695.00 \$ pour un grand total de 264 553.00 \$ toutes taxes incluses. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention avec la compagnie Paul A. Bisson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

André Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une séance ultérieure pour modifier le règlement 261-2009 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, située au débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste.

Les membres du comité de protection des lacs informent le conseil sur les points à modifier ou ajouter ainsi que leurs suggestions pour la modification du règlement 261-2009 pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, située au débarcadère du parc Saint-Jean-Optimiste.

Questions de l'assistance

Aucune question

Rés. 2010-06-191: Levée de la séance

À 20 heures 18 minutes, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier